



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appels d'offres

Question écrite n° 83883

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application de la décentralisation aux procédures d'appel d'offres des administrations publiques et de ses fractions. En effet, alors qu'elles représentent environ 50 % du potentiel local du marché des micro-ordinateurs et services associés, la très grande majorité des administrations engagent leurs procédures d'appel d'offres depuis Paris, pour des livraisons dans l'ensemble du territoire métropolitain et des DOM-TOM. Cette situation a pour conséquence de pénaliser durement les acteurs de l'économie locale, aussi bien en matière de création d'emplois que de développement économique. Il souhaiterait, dès lors, alors que la décentralisation a notamment pour objectif de produire une meilleure adéquation des moyens aux nécessités du terrain, attirer l'attention du Gouvernement sur ce sujet et connaître sa position.

Texte de la réponse

Le code des marchés publics permet aux acheteurs qui le souhaitent de s'engager dans une politique de développement local par la mise en oeuvre d'une stratégie d'achat adaptée dans le respect des règles de la commande publique, c'est-à-dire sans que la préférence locale devienne un critère d'attribution du marché. Ainsi, si les besoins doivent être, en principe, appréciés au niveau de la personne publique, cette dernière peut, sur la base de raisons objectives, décider que ses besoins seront mieux satisfaits s'ils sont pris en compte à un niveau inférieur, et notamment pour l'État, au niveau de ses services déconcentrés. Dans ce cadre, et sous réserve que les mesures de publication tiennent compte de l'estimation globale du besoin, les consultations peuvent donc être lancées à un niveau non centralisé, favorisant ainsi des mises en concurrence locales. Cependant, le développement de l'économie locale doit être concilié avec les principes d'efficacité et de bonne utilisation des deniers publics. La possibilité pour l'État d'intervenir dans le secteur économique au travers de sa politique d'achat doit intégrer une dimension liée à la pertinence économique du niveau d'évaluation du besoin. Aussi, la concentration des appels d'offres de certaines administrations publiques au niveau central peut s'expliquer, dans certains cas, par une volonté de mutualiser les achats, afin de mieux gérer les deniers publics dans un contexte de rigueur budgétaire.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83883

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 644

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4950